

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

---

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4658)

Retiré

## SOUS-AMENDEMENT

N° AC87

présenté par  
Mme Rilhac

à l'amendement n° AC|83 de M. Balanant

-----

### ARTICLE 6

Aux troisième, cinquième, septième et huitième aliéas, substituer aux mots :

« à la vie scolaire »,

les mots :

« aux harcèlements ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement permettant de préciser l'objet du stage.

Ce stage doit permettre à l'élève ou à l'étudiant reconnu coupable de faits de harcèlement d'être sensibilisé et formé aux enjeux du harcèlement et à ses conséquences.